

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE CANADIEN se publie trois fois par semaine, le LUNDI, le MARDI et le VENDREDI dans l'après-midi. Le prix de l'abonnement est de quatre piastres par année, outre les frais de poste. Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement, qui est de six mois, et payer leurs arriérés, autrement ils seront censés continuer un autre semestre. Les lettres, paquets, argent, correspondances, &c., doivent être adressés francs de port, à l'imprimerie au Bureau du Journal, N. 13, rue La Montagne, Basse-Ville.

Banqueroutes.

PROVINCE DU CANADA, EN BANQUEROUTE. DISTRICT DE QUÉBEC.

Cité de Québec, le 15e jour de juillet 1845.

Dans l'affaire de LOUIS LAURENT PARADIS, failli

Il est ordonné, sur motion de la part du créancier requérant, que la seconde assemblée générale des créanciers du dit failli, pour la preuve des créances, se tiendra au Palais de Justice, en la dite cité de Québec, le MARDI CINQUIÈME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'après-midi.

(Signé) J. C. BRUNEAU, Juge de Circuit et Commissaire des Banqueroutes.

PROVINCE DU CANADA, EN BANQUEROUTE. DISTRICT DE QUÉBEC.

GEORGE FUTVOYE, de la cité de Québec

dans le dit district, Ecuyer et Courcier. — Commission émanée de William Power, Ecuyer, l'un des Juges de Circuit dans et pour le dit district de Québec, et Commissaire des Banqueroutes dans et pour le dit district, en date du VINGT-NEUVIÈME jour de juillet 1845. — Assemblée des créanciers se tiendra au Palais de Justice en la dite cité de Québec le MARDI DIX-NEUVIÈME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'après-midi. Bureau du Sheriff, Wm. S. SEWELL, 29 juillet 1845.

PROVINCE DU CANADA, EN BANQUEROUTE. DISTRICT DE QUÉBEC.

Dans l'affaire de JOSEPH VÉZINA, de la Cité de Québec, Maître Menuisier et Entrepreneur, Banqueroutier.

On donne avis public, qu'attendu que JEAN CASIMIR BRUNEAU, Ecuyer, un des Juges de Circuit et l'un des Commissaires des Banqueroutes en et pour le District de Québec, a indiqué JEUDI le VINGT-CINQUIÈME jour du mois de SEPTEMBRE prochain, comme le jour auquel ou après lequel la vente des biens immeubles ci-après décrits pourrait avoir lieu; les immeubles ci-après décrits appartenant au dit Banqueroutier, seront vendus par encan public, savoir, le lot numéro UN à la maison occupée par le dit Joseph Vézina, en la paroisse de St. Roch, à l'encoignure des rues St. Vallier et de l'Eglise, le jour ci-dessus mentionné, à DIX heures du MATIN, et les lots numéros DEUX, TROIS, QUATRE, CINQ et SIX, à la maison du dit Joseph Vézina le Banqueroutier, en le faubourg St. Jean de la Cité de Québec, rue Ste. Geneviève, le jour ci-dessus mentionné, à UNE heure de l'APRÈS-MIDI; savoir:

1.—Un emplacement, situé au faubourg St. Roch, de cinquante pieds ou environ de front, sur soixante pieds ou environ de profondeur, borné en front au sud par la rue St. Vallier, par derrière au nord par le Sieur Fielders; d'un côté au nord-est par la rue de l'Eglise, au sud-ouest par le Sieur Fielders, avec la maison dessus construite, de cinquante pieds de front sur vingt-sept pieds de profondeur, avec boutique de tanneur, hangar et autres bâtiments, circonstances et dépendances; sujet aux droits, devoirs et redevances, mentionnés dans le contrat de concession du dit emplacement en faveur du seigneur de la seigneurie dont il relève à titre de cens.

2.—Un emplacement, situé au faubourg St. Jean, de cinquante pieds de front, et une rue de quatre pieds, moyennant, sur la rue Ste. Geneviève, sur cent vingt-quatre pieds ou environ de profondeur, où le dit terrain n'a plus que quarante-trois pieds ou environ de largeur; borné en front par la rue Ste. Geneviève, au sud-ouest par M. Petitclerc et Malouin, et au sud par George Desjardis, P.M. Letarite et Henri Villeneuve, et au nord par François Beaumont et Sieur Vézina, avec une maison et hangar dessus construits, circonstances et dépendances; à la charge des redevances mentionnées en le contrat de concession du dit emplacement, en faveur du seigneur de la seigneurie dont il relève à titre de cens.

3.—Une rente annuelle et constituée, d'une livre cinq schellings courant, créée au capital de vingt livres dix schellings courant, par François-Paul Marceau, maître-boulangier de la Cité de Québec, en faveur de Joseph Vézina, par acte de vente par le dit Joseph Vézina au dit François-Paul Marceau, par acte de constitution de la dite rente, fait et passé à Québec devant M. R. G. Belleau et son confrère, Notaires, le sept octobre mil huit cent trente-cinq.

4.—Une rente annuelle et constituée, d'une livre cinq schellings courant, créée au capital de vingt livres dix schellings courant, par Jacques Moisan, maître-menuisier, de la Cité de Québec, en faveur de Joseph Vézina, du même lieu, menuisier, suivant acte de vente par le dit Joseph Vézina au dit Jacques Moisan, et portant constitution de la dite rente, fait et passé à Québec devant M. R. G. Belleau et son confrère, Notaires, le sept octobre mil huit cent trente-cinq.

5.—Une rente annuelle et constituée, d'une livre quinze schellings courant, créée au capital de vingt-neuf livres trois schellings et quatre pence courant, par François Beaumont, de Québec, menuisier, en faveur de Joseph Vézina, du même lieu, menuisier, suivant acte de vente par le dit Joseph Vézina au dit François Beaumont, portant constitution de la dite rente, fait et passé à Québec devant M. R. G. Belleau et son confrère, Notaires, le deux novembre mil huit cent trente-cinq.

6.—Une rente annuelle et constituée, d'une livre quinze schellings courant, créée au capital de vingt-neuf livres trois schellings et quatre pence courant, par Charles Des Varannes, de Québec, menuisier, en faveur de Joseph Vézina, du même lieu, menuisier, par acte de vente par le dit Joseph Vézina au dit Charles Des Varannes, portant constitution de la dite rente, fait et passé à Québec devant M. R. G. Belleau et son confrère, Notaires, le deux novembre mil huit cent trente-cinq.

Et toutes personnes ayant ou prétendant avoir aucune réclamation sur ou par rapport aux dits immeubles, sont requises d'en faire connaître la nature et l'étendue, par écrit, au dit Commissaire, au moins QUINZE JOURS avant la vente, afin que les dites réclamations puissent être examinées et jugées.

NARCISSE F. BELLEAU, Québec, 6 mai 1845. 1-fm Syndic.

Avis.

LES soussignés ont été dûment nommés Syndics à la faillite de J. S. KIRKWOOD, J. WILSON, Wm. BIGNELL. Québec, 25 juillet 1845.

Avis.

LE roussigné a été nommé syndic des biens et effets de THOMAS DOHERTY, boulanger de cette Cité, Banqueroutier. Wm. BIGNELL, Québec, 7 juillet 1845. 1m Notaire Public.

CEUX qui désiraient se procurer des Poëtes Russes voudront bien s'adresser à M. NAP. BALZARETTI, qui se charge de faire parvenir les ordres à M. JOS. SMOLENSKI. Québec, 21 juillet 1845.



IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR JEAN-BAPTISTE FRÉCHETTE, PÈRE, IMPRIMEUR ET PROPRIÉTAIRE, N. 13, Rue La Montagne.

NOS INSTITUTIONS, NOTRE LANGUE ET NOS LOIS!

PARTIE RELIGIEUSE.

Ce n'est pas sans plaisir que nous apprenons que les paroissiens du Sault-au-Récollet viennent de présenter l'adresse suivante à Mgr de Montréal. Elle confirme pleinement les avancés d'un ami de la concorde et de l'éducation, dont nous avons publié la correspondance dans notre feuille du S. Voici ce que contenait l'adresse présentée par quatre-vingt-neuf des principaux citoyens de la susdite paroisse.

MONSEIGNEUR,

Permettez nous de vous exprimer le regret et la peine que nous ont causés les procédés inconvenants qui ont eu lieu, de la part de quelques marguilliers, lors de l'assemblée tenue le vingt-deuxième jour de mai dernier, au sujet de l'établissement projeté des Dames du Sacré-Cœur en cette paroisse. Il est de notre devoir de répudier et de désavouer tous les actes, paroles et accusations de quelques individus qui en ont fait retomber la honte et l'odieuse sur tous les paroissiens.

C'est dans la vue de réparer, autant qu'il est en notre pouvoir, les outrages de ces individus que nous nous osons ici vous faire amende honorable pour les insultes qui ont pu être faites à Votre Grandeur dans la personne de son représentant, aux Dames alors présentes, et à notre digne curé, que, pour prix de son zèle, on a injustement et fausement injurié et accusé. Nous implorons votre pardon pour l'ingratitude dont on s'est rendu coupable, et pour le mépris et l'indifférence avec lesquels on a accueilli des offres d'un avantage aussi inappréciable que celui d'avoir au milieu de nous une semblable institution.

Vous Grandeur, dont la bonté et la charité n'ont point de bornes, voudra bien voir, dans ce qui s'est alors passé, que l'œuvre de quelques aveugles incapables de comprendre le bienfait de la lumière, et plus dignes de compassion que de châtiement.

Vous leur pardonnerez, Monseigneur, vous daignerez jeter un voile sur leur conduite, et vous ne détournerez point de nous les grâces que Dieu, dans sa miséricorde, vous avait inspirées à notre égard. Nous tâcherons de nous en rendre dignes en acceptant les conditions que vous voudrez bien y attacher, protestant de la disposition où nous sommes de vous y soumettre.

Et dans l'espérance que Votre Grandeur ne fera point l'oreille à notre demande, nous ne cessons de prier, etc.

Sault au-Récollet, ce 8 juillet 1845. (Suivent les signatures des paroissiens au nombre de 89.)

Il est fâcheux pour la paroisse du Sault-au-Récollet, et peut-être un peu pour les citoyens de Montréal, que ce contretemps ait eu lieu. Car, comme nous l'avons déjà fait remarquer, la paroisse de St.-Vincent-de-Paul, ou plutôt le curé de cette paroisse a profité de la circonstance pour procurer à ses paroissiens les avantages que le curé du Sault-au-Récollet avait obtenus pour les siens. Nous sommes informé que la chose est définitivement arrêtée. Les dames du Sacré-Cœur n'y ont certainement point perdu sous le rapport du local et du don qui l'accompagne. D'abord c'est une des positions les plus agréables et les plus charmantes. Elle domine tout le village de St.-Vincent qu'elle a à ses pieds. La Rivière des Prairies se déroule encore devant elle, presque à perte de vue. Ajoutez à cela une terre magnifique de soixante et sept arpents, un superbe verger et un bocage, qui avoisinent une assez belle maison de pierre, et vous pourrez vous former une idée de la valeur des avantages de la donation qui vient d'être faite aux Dames du Sacré-Cœur pour y fonder un établissement d'éducation. Il est vrai qu'il sera un peu plus éloigné de Montréal qu'au Sault-au-Récollet. Mais une lieue et un quart de plus, par de très beaux chemins, ne peut pas faire une grande différence. Ce petit inconvénient nous paraît amplement racheté par les autres avantages qui s'y trouvent, tant pour les élèves que pour la communauté. Nous espérons donc que cet établissement aura tout le succès possible, et qu'il remédiera complètement aux difficultés que présentait celui de St. Jacques de l'Acadian, surtout à cause de son éloignement de Montréal.

(Mélanges)

—On nous écrit de St. Rémi :

Une solennité bien touchante a eu lieu à St. Rémi, le seize du présent, le jour de la fête du Mont-Carmel, qui est une fête particulière pour cette paroisse. Monseigneur Gauhin, évêque de Kingston, fit la bénédiction de trois cloches qui ont été données par les paroissiens. Plus de quatre mille personnes assistaient à cette cérémonie. Le sacrifice de la Sainte-messe fut célébré par M. C. L. Vinet, après lequel la bénédiction fut donnée. M. Plinguet fit un discours très éloquent et approprié à cette circonstance. On distribua pendant le service divin un magnifique pain-bénédict. Immédiatement après la bénédiction et que le peuple eut fait son offrande en sonnant les nouvelles cloches, on les monta dans les tours aux acclamations du peuple; et bientôt après on entendit leurs sons harmonieux proclamer une procession triomphale en l'honneur de Marie; ce fut Monseigneur de Kingston qui la présida. Sans doute que les paroissiens de St. Rémi doivent être satisfaits de leur bonne volonté; ils en sont généralement récompensés.

Car, en 1810, ils construisirent pour la première fois une belle et grande église, et aujourd'hui cette même église compte dans ses tours quatre cloches, dont les trois dernières pèsent 2353 livres, la première 929, la seconde 798 et la troisième 626 livres. Les messieurs Berlinguet, excellents architectes canadiens, ont encore un contrat à remplir de £790 10s. Nous devons ajouter que pour d'autres réparations et les charpentiers de cloche, on a de plus contracté pour une somme de £82.

Voilà, M. l'Éditeur, ce qu'ont fait les habitants de la paroisse de St. Rémi dans l'espace de cinq ans. — (Item.)

Quelle question qui s'agite, si elle intéresse la foi, la doctrine, la liberté, et l'honneur de l'Eglise, la liberté de conscience, la morale et ces droits primordiaux de la famille dont l'exercice est un devoir, l'union de nos évêques s'exprime de manière à confondre ceux qui pourraient avoir la pensée de les séduire. Si quelques prêtres, par des motifs que l'on doit respecter, ne jugent pas devoir publier leur adhésion, elle est sincère au fond de leur âme; ils ne voudraient point se séparer de leurs vénérables collègues; car l'union, ils le savent, fait la force, et, contre d'incessantes attaques, cette force est aujourd'hui un élément indispensable. Vous vous rappelez comme elle s'est produite l'an dernier au sujet de la liberté d'enseignement. Elle se révèle maintenant sur des questions non moins graves. Déjà plusieurs pontifes avaient adhéré au mandement de M. l'Archevêque de Paris, portant condamnation du journal de l'abbé Châtel. Il s'agissait, là, d'une question de bon ordre et de discipline pour la hiérarchie sacerdotale; question dont on faisait le signal d'hostilités auxquelles le droit canonique n'avait rien à gagner. MM. les archevêques de Rouen, de Besançon, de Cambrai, de Toulouse, MM. les évêques de Blois, de Belley, de Saint-Claude et de Vannes viennent d'adhérer, à la tour, au mandement de Mgr Affre, sous lequel l'abbé Châtel a compris qu'il importait à son titre de prêtre catholique qu'il s'inclinât.

L'union de l'épiscopat se manifeste encore dans la question des jésuites, elle vient confirmer et encourager les efforts des orateurs qui, dans les deux chambres, défendent avec tant de zèle la cause de l'Eglise et de la liberté religieuse. Ainsi, Mgr l'Archevêque de Toulouse, ce prélat cher à l'Eglise de France, qui a glorieusement attaché son nom à toutes les luttes que la religion a eues à soutenir, a établi, dans son adresse à Louis-Philippe, l'obligation qu'est l'Épiscopat de protéger les opprimés, surtout quand ils sont revêtus d'un caractère sacré et que d'iniques projets se cachent derrière l'attaque; il démontre ensuite l'innocence des jésuites; il insiste sur les services qu'ils rendent à la religion en s'associant au ministère sacerdotal et en prêtant leur concours au clergé des paroisses. Les attaques, c'est donc s'attaquer à la religion pour laquelle ils sont de zélés auxiliaires; c'est s'attaquer à l'Eglise, on ne s'en cache pas d'ailleurs, puisqu'ils forment une institution inhérente au catholicisme. Aussi, après les avoir noblement vengés des calomnies auxquelles ils sont en butte, Mgr d'Angers donne-t-il au chef de l'état de salutaires enseignements qui intéressent non-seulement la religion et la société, mais encore l'ordre établi; car cette haine contre les jésuites et la religion aboutirait à une anarchie politique.

Mgr l'Archevêque de Châlons, dans une pièce adressée le 29 juin à Louis-Philippe, insiste sur les plaintes de Mgr l'Archevêque de Toulouse. La cause des jésuites, dit-il, est évidemment celle de toute l'Eglise, la nôtre, par conséquent; il ne se dit pas un mot contre eux qui ne soit un cri de guerre contre nous; nous le savons bien.

Après tant d'excesses commis pendant soixante ans pour anéantir une religion seule héritière des saintes promesses, devons-nous nous attendre à d'autres violences, à d'autres persécutions? Nous sommes prêts; mais ce ne sera pas sans avoir poussé le cri de détresse, sans avoir invoqué le secours de Dieu et celui de V. M., qui ne pourrait, sans effort, être témoin de si grands malheurs!

C'est la même cause, nous l'avons dit, que soutient Mgr l'Archevêque de Langres dans son nouvel écrit sur les interpellations de M. Thiers. A la question des jésuites, il le prouve, se lie intimement la question même du catholicisme. Comment espérait-on que Rome et l'épiscopat interviennent pour sanctionner et faciliter contre eux des mesures de violence? Quand même le gouvernement aurait pour lui un évêque, vingt évêques, qu'aurait-il obtenu? Les jésuites, dit Mgr Parisis, qui tenaient ces vingt diocèses. Mais il leur en resterait encore soixante pour se réfugier... D'ailleurs, ajoute-t-il, les lois invoquées contre les jésuites sont formellement abolies par la charte. Ils sont des citoyens soumis aux lois communes à tous. En contractant des obligations personnelles et volontaires dans le for de leur conscience, ils ont usé d'un droit fondé sur la nature, b'n'i par la charte.

Fondées sur ce triple élément, et légitimées par les craintes qu'inspire l'ardeur des ennemis de l'Eglise, les démonstrations de l'épiscopat démentiront-elles impuissamment?

(Journal des Villes et des Campagnes)

Partie littéraire, politique, etc.

LES ROSES JAUNES.

J'allais, chaque soir, passer quelques heures chez une vieille femme aimable, spirituelle et indulgente, qui demeuroit près de chez moi; et elle aime passionnément les fleurs, et je suis heureux de son étonnement lorsque je lui en porte qu'elle ne connaît pas, ou qui ne sont pas connues dans le pays.

Hier, comme j'arrivais, je la trouvai avec un vieillard, M. Descoudraies, qui, depuis un an, est venu prendre possession d'une grande propriété que lui a laissée un parent éloigné. Ils se sont pris en amitié et passent à peu près toutes les soirées ensemble à jouer au trictrac.

J'eus un bouquet de roses jaunes à Mme de Lorgere, qui se récria sur leur beauté. M. Descoudraies ne dit rien; mais il paraissait préoccupé. Je le regardai avec étonnement, sans pouvoir comprendre l'influence de mes roses jaunes.

—Criez-vous, nous dit-il enfin, que ce bouquet vient d'évoquer, comme par une opération magique, une époque toute entière de ma jeunesse. Il faut que je vous raconte cette histoire.

J'avais vingt ans, il y en a de cela un peu plus de quarante; je sortais du collège. Un matin, mon père m'annonça qu'il m'avait obtenu une lieutenance dans le régiment de *** en garnison dans une ville d'Auvergne, et m'enjoignit de me tenir prêt à partir le troisième jour. Je fus un peu interdit; je n'aimais pas l'état militaire; puis j'étais amoureux. Pour rien au monde, je ne me serais avisé d'en dire un mot à mon père; sa seule réponse à cette confidence eût été l'ordre de partir le soir même.

Mais j'avais un oncle; j'allai le trouver. Je suis bien malheureux, lui dis-je; mon père vient de m'annoncer que j'étais lieutenant dans le régiment de ***. Beau malheur! un un forme des plus galants, des officiers tous gentils-hommes! —C'est que je ne veux pas être soldat. —Comment! est-ce que tu ne serais pas brave, par hasard? —Je ne sais pas encore, mon oncle; cependant il n'y a qu'à vous que je permette de me faire une pareille question.

—Eh bien! Cid, mon bon ami, pourquoi ne veux-tu pas être soldat? —Parce que je vais me marier. —Ouf! —Il n'y a pas de ouf, mon oncle; je suis amoureux.

—Quel est l'objet d'une flamme si belle? —Ah! c'est un ange! —A quel nom humain répond-il? —On l'appelle Noémi — Fort joli nom; mais, pour moi qui veux savoir à quelle famille il appartient, il me faut le nom de famille. — C'est Mlle Amélie, mon oncle. — C'est Mlle Amélie Amélie, une brune grande et svelte avec des yeux de velours noir. — Ah! mon oncle, si vous connaissiez son âme!

—Et tu es payé de retour? — Je l'ignore; elle ne sait pas seulement que je l'aime. — Mon bon neveu, il y a beaucoup de chances pour qu'elle ne soit pas à toi; ton père est plus riche que le sien, et il ne lui donnera pas son fils. — Alors, je sais ce qui me reste à faire.

—Ah ça! ne fais pas de sottises au mois. Ecoute. D'abord tu ne peux pas te retenir à vingt ans. — Pourquoi, mon oncle? — Parce que je ne le veux pas. Si sa fille t'aime, si elle te promet de l'attendre trois ans, je te ferai entrer dans un régiment à quelques lieues de Paris, où tu viendras une fois tous les trois mois, jusqu'au moment désiré.

—Eh bien! comment savoir si elle m'aime? — En le lui demandant. — Je n'oserai jamais. — Alors, obéis à ton père et fais ton paquet. — Mais, mon oncle, vous ne savez pas comment est cette fille-là; j'ai voulu cent fois lui dire que je l'aimais; je me suis injurié de ma timidité; je me suis monté la tête de toutes les manières; j'ai préparé et appris par cœur des discours; j'ai écrit des lettres. Mais, bah! au moment de parler, je sentais le premier mot qui m'étranglait, et je parlais d'autre chose. Elle a le regard si doux et à la fois si sévère!

—Enfin, il faut te décider, mon garçon, et voici pourquoi: ton père ne t'a pas tout dit; s'il t'envoie à Clermont, c'est parce que le colonel du régiment est de ses amis et a une fille; cette fille est destinée; c'est un riche et beau mariage. Mais je sais que ce n'est rien quand on aime. Va trouver ta belle Noémi, et dis-lui que tu l'aimes. Demande-lui si elle répond à ta tendresse, et dis-lui, car elle doit t'aimer, qu'elle te jure de l'attendre trois ans, mais qu'elle me l'écrive à moi, dans une lettre que je garderai. Alors, je romps le mariage de la bas, je te fais entrer dans un autre régiment, et dans trois ans, malgré ton père, malgré tout, je vous marie.

—Mon oncle, je vais lui écrire. — Comme tu voudras.

Je quittai mon oncle et j'allai faire mon épître. Ce n'était pas le plus difficile. Je lui avais déjà écrit cent cinquante fois; mais c'était de donner la lettre qui m'embarrassait. Cependant, comme il n'y avait pas à hésiter, je pris mon parti. J'achetai un bouquet de roses jaunes, et dans le milieu du bouquet, je glissai mon billet.

Je la suppliais de m'aimer et de m'attendre trois ans; je la priais, si elle y consentait, de porter le soir à sa ceinture une de mes roses jaunes.

—Ah! vous mites le billet dans le bouquet, dit-elle Mme de Lorgere. — Oui, madame. — Et puis? — Et puis le soir, Noémi n'avait pas de bouquet à sa ceinture; je voulus me tuer; mon oncle m'emmena malgré moi à Clermont; il y resta deux mois, se mêla aux jeunes officiers, finit par me distraire, me démontra que Noémi ne m'avait jamais aimé.

—Mais, mon oncle, lui disais-je, elle était, elle paraissait si contente quand j'arrivais, elle me faisait de si doux reproches quand je venais tard!

—Les femmes aiment l'amour de tout le monde, mais il y a des personnes qu'elles n'aiment pas.

Je finis par l'oublier à peu près, puis, j'épousai la fille du colonel, que j'ai perdue après huit ans de mariage, et me voilà tout seul; car mon oncle est mort depuis long-temps. Eh bien! croiriez-vous que je pense parfois à Noémi, et, ce qu'il y a de plus curieux, c'est que je la vois toujours jeune fille de dix-sept ans, avec ses cheveux bruns, et, comme disait mon oncle, ses yeux de velours noir, tandis que ce doit être aujourd'hui quelque vieille bonne femme.

—Vous ne savez pas ce qu'elle est devenue? — Non. — Ah ça! mais vous ne vous appelez donc pas Descoudraies? — Non, c'est le nom de la terre de mon oncle; moi, je m'appelle Edmond d'Altheim. — C'est vrai! — Comment? c'est vrai!

—Je vais vous dire, moi, ce qu'elle est devenue Noémi... Comment? — Oui; elle vous aimait. — Mais la rose jaune? — Elle n'avait pas vu le billet; votre départ subit l'a fait pleurer, puis elle a épousé M. de Lorgere. — M. de Lorgere! — Oui, M. de Lorgere, dont je suis veuve aujourd'hui.

—Quoi, c'est vous Noémi Amélie! — Hélas! oui; comme vous êtes ou comme vous n'êtes plus guère Edmond d'Altheim.

—Mon Dieu, qui aurait cru que nous aurions pu un jour ne pas nous reconnaître? — Oui, n'est-ce pas? et ne nous réunir plus tard que pour jouer au trictrac. — Mais le bouquet? — Le bouquet, la voici. Je l'ai toujours gardé.

Et Mme de Lorgere alla chercher dans une armoire une boîte d'ébène qu'elle ouvrit. Elle en tira un bouquet fané. — Délicieux, dit M. Descoudraies. — Elle délia le bouquet, et trouva le billet qui était là depuis quarante-deux ans.

Depuis ce temps, le vieux Desrochers et la vieille de Lorgueil ne se quittent plus; il existe entre eux un sentiment auquel je n'ai jamais rien vu de semblable. Ils ont mille choses à se raconter, ils s'aiment rétrospectivement.

Alp. KARR.

ANNONCES NOUVELLES.

Syndic nommé à la faillite de Matte & Thérèse—Elisha Lane. Vente d'immeuble de David Blanchet, banquier-ruer. Statuts provinciaux à vendre—J. & O. Crémazie. Agence d'ornements et objets d'église—Do. Assemblée des créanciers de Frederick Nast, banquier-ruer. Société dissoute—A. Plamondon & S. Drapeau. Réouverture d'école—W. Thom. Réclamations contre la succession de feu G.-D. Balzaretto. Séparation de biens—Eléonore Cantin.

ENCANS.

Plume, Peaux de veau, Faule, etc.—Dupont & Co. Marchandises seches—A. J. Maxham.

QUEBEC :

VENDREDI 1er AOUT 1845.

Nous reproduisons de la Revue Canadienne de Montréal le commencement d'une série de documents statistiques officiels très intéressants, extraits par le docteur O'Callaghan, ci-devant de cette ville et maintenant d'Albany, des volumineux manuscrits rapportés d'Europe par M. Broadhead pour la société historique de New-York. Nous les faisons précéder du tableau suivant qui ressort de leur comparaison et qui montre les progrès de la population et de la culture dans ce pays durant la période de 1666 à 1743.

Table with columns: Augmentation, Terre en culture, Population, and various demographic data points from 1666 to 1743.

STATISTIQUES DE LA NOUVELLE-FRANCE.

M. LE REDACTEUR. Votre numéro du 7 juin dernier contient un extrait d'anciens recensements du Canada, tiré de la collection de manuscrits historiques de M. Broadhead. J'ai cru depuis qu'il vaudrait mieux se procurer tout ce qui renferme, sur notre population à diverses époques, cette précieuse collection. Je le dois à l'obligeance du Dr. O'Callaghan, et je vous prie maintenant de publier ensemble le tout.

Montréal, 16 juillet 1845. (Paris Doc. vol. 1, no 22, p. 182.)

ESTAT ABREGÉ du contenu au Rolle des familles de la colonie de la Nouvelle-France.

Table listing population statistics for various regions: Québec, Beauport, Isle d'Orléans, St. Jean, St. François, etc.

Total... 3118

Etat du nombre des hommes capables de porter les armes, depuis 16 ans jusques à 50... 1344

Il y a sans doute quelques omissions dans le rôle des familles qui seront reformées durant l'hiver de la présente année 1666.—(Signé.)

TALON.

(No. 25, déjà publié le 7 juin.)

ESTAT en abrégé du contenu au rôle des familles de la Nouvelle-France.

Table listing population statistics for various regions: Familles, Total des personnes, Hommes capable de porter les armes, etc.

Table listing land and agricultural statistics: Arpens de terres découverte, Bestes à cornes, Minots de grains reçus, etc.

RECENSEMENT DE LA NOUVELLE-FRANCE.

Table with columns: Personnes, (sans y comprendre) en, Acadie, Arpens de terres en culture, etc.

(No. 13, p. 53.) 1680.

Baptisés, 404 enfant, savoir: 193 garçons et 211 filles. Décédés, 85 personnes de tous âges. Conséquent, le nombre de personnes devrait être augmenté de 319. Ainsi la colonie devrait être de 9,719, sans comprendre les 515 de l'Acadie. Il y a eu 66 mariages. Sauvages qui sont habitués parmi nous: 960 personnes; hommes, femmes et enfants.

(Vol. 7, no. 27, p. 149.)

RECENSEMENT.

Table with columns: Eglises, Curés et Missionnaires, Presbytères, Prêtres et Chanoines, etc.

Fait et arrêté le 20 avril 1720. (Signé.)

L. A. DE BOURBON, le MARECHAL D'ESTREE.

Pat le Conseil, (Signé.) LACHAPPELLE.

(Vol. 7, no. 29 p. 155.)

RECENSEMENT, 26 OCTOBRE EN 1720.

Table with columns: Maisons du Roi et forts, Eglises, Presbytères, Prêtres des Missions, etc.

(Vol. 7, no. 33, p. 180.)

RECENSEMENT GENERAL DE LA COLONIE.

Table with columns: Maisons Royales, Prêtres du Séminaires, Jésuites, Récollots, etc.

Table listing agricultural products: Avoine, Orge, Tabac, Lin, Chanvre, Chevaux, Bestes à cornes, etc.

(Vol. 8, no. 29, p. 162.)

RECENSEMENT FAIT EN LA NOUVELLE-FRANCE EN 1734.

Table with columns: Eglises, Curés et Missionnaires, Presbytères, Prêtres et Chanoines, etc.

N. B.—Ce recensement a été fait avec toute l'exactitude possible; on le croit le plus exact qui ait été envoyé jusques ici.

(A Continuer.)

Nos lecteurs connaissent déjà et ont dû apprécier le motif qui a fait supprimer cette année les exercices publics de MM. les élèves du séminaire de Québec. Ces exercices sont de véritables fêtes nationales, et au milieu de la profonde affliction où est plongée cette cité des ruines, tout ce qui a un air de fête et de réjouissance serait déplacé. Nous sommes donc réduits à publier la liste des prix distribués à l'ouverture des vacances. Nous donnerons dans notre prochain numéro celle du pensionnat de l'Hôpital-Général.

Liste des messieurs qui ont remporté des prix à la distribution solennelle faite au Séminaire de Québec, le 31 juillet 1845.

CLASSE JUNIOR DE PHILOSOPHIE.

Table listing prize winners for various subjects: Prix Hector Langevin, Prix H. Langevin, etc.

Table listing prize winners for various subjects: Prix F. Plamondon, Prix F. Hamel, etc.

CLASSE DE GRAMMAIRE.

Table listing prize winners for various subjects: Prix G. Prévost, Prix G. Lacroix, etc.

L'Unicorn, ci-devant employé à transporter les mailles entre Québec et Halifax, et dont nous avons annoncé l'arrivée à New-York, a été vendu, à ce qu'il paraît, 10,000 livres sterling, à une compagnie de capitalistes américains et espagnols, et va être employé comme paquebot entre New-York et la Havane.

Nous lisons l'article suivant dans l'Aurore de samedi. Nous pouvons informer notre confrère que la nouvelle de la descente à Québec d'une des compagnies équestres dont il parle est sans fondement. Nous croyons au reste que la compagnie serait très-mal reçue, et qu'alors même que l'autorité municipale autoriserait un tel spectacle en ce moment, il n'attirerait que peu ou point de spectateurs.

Les cirques continuent à se croiser pour nous donner le bénéfice de leurs folies. On nous dit même que le premier qui nous est venu est descendu jusqu'à Québec. C'est réellement insulter au malheur avec impudence; et s'il se trouve dans la vieille et malheureuse capitale du Bas-Canada assez d'insensés pour en encourager l'existence au milieu d'eux, il faut avouer que les plus terribles leçons ne nous profitent guère. Si les chevaux que l'on court sous les tentes au milieu de la populace ébahie pouvaient lire les gazettes et connaître les malheurs que nous veons d'essuyer deux fois dans les incendies si désastreux de Québec, ils refuseraient de porter leurs maîtres et demanderaient à leur tour à leur monter sur les épaules pour s'en retourner d'où ils viennent. Nous espérons pour l'honneur de notre société que ces gens qui se font trainer par des bêtes n'en trouveront pas assez parmi nous pour nous dépeupler encore de ce que l'incendie nous a laissé. Il n'y a malheureusement que le petit peuple qui court à ce spectacle ridicule, et comme c'est juste celui-là qui n'a rien à gaspiller, nous espérons que le cirque ne sera pas long-temps sans détalier du sein d'une ville qui vient de s'épuiser en charité et qui a besoin de subvenir encore à bien des misères.

La frégate-transport Apollo, ayant à bord deux compagnies d'artilleurs avec des invalides et des détachements de divers régiments, a fait voile de ce port dans la nuit de lundi à mardi, pour Portsmouth d'où elle ira prendre des troupes à Gibraltar et à Corfou pour les conduire aux Indes-Orientales, et reviendra le printemps à Halifax prendre et ramener en Angleterre le 43e régiment.

Nous avons le plaisir d'apprendre que le premier volume de l'Histoire du Canada de M. GARNEAU doit paraître dans le cours du présent mois. On pourra se procurer cet ouvrage chez tous les libraires, à Québec, à Montréal et aux Trois-Rivières.

La goëlette Gulara, ayant à bord le capitaine Bagfield, de la marine royale, chargé des travaux d'hydrographie que l'amirauté fait exécuter dans le fleuve et le golfe Saint-Laurent, est arrivé dans ce port mardi dernier, venant du golfe.

ELECTIONS MUNICIPALES.

Sainte-Anne de Laprade.—A une assemblée des habitants de la paroisse Ste-Anne de Laprade, tenue dans la salle publique du presbytère de la dite paroisse, les 7 et 14 du mois de juillet 1845, à 10 heures A. M., sous la présidence de Louis R. Lafache, écuyer, J. P., après avis publics donnés au préalable à la porte de l'église de la dite paroisse, aux fins de procéder à l'organisation d'un conseil municipal et à la nomination de commissaires d'écoles conformément à la loi: les messieurs suivants ont été unanimement élus conseillers, savoir: Augustin Massicotte, David R. Lafache, Louis Dury, Elzéar Méthot, Amable Bochet, René Cadotte et F.-X. Rocheleau. Et Messire M. M. Brien, président; Laurent Lefebvre, Antoine Héronne, Benjamin Bailey, Narcisse Lanouette et Olivier Douville, commissaires d'écoles. Dans une assemblée tenue le 26 du même mois dans la maison de Ls. Dury, N. P., les conseillers sus-nommés ont unanimement élu Amable Bochet, écuyer, maire, et P. J. Mathon, écuyer, secrétaire-trésorier.—(Communiqué.)

Château-Richer.—A une assemblée des conseillers de la paroisse du Château-Richer, tenue le 29 juillet, aux fins d'organiser le dit conseil: W. H. Lemoine, écuyer, a été nommé président (maire), et M. F. E. Gaudry secrétaire-trésorier.—(Communiqué.)

PIGEONS PRINCIPERS.—Dans le parc de Neuilly et dans celui du château royal de Bruxelles, il est deux colombiers toujours bien garnis de pigeons; ils portent de l'une à l'autre résidence, avec une rapidité incroyable, les lettres de Marie-Amélie à sa fille, la princesse Louise de Belgique, et vice versa. On cite un de ces pigeons voyageurs, nommé le duc d'Albe, qui a déjà fait 45 fois le trajet de Bruxelles à Paris. En moyenne, il met trois heures 25 minutes à franchir la distance qui existe entre ces deux capitales.

ANCIENNES FORTIFICATIONS.—On vient de découvrir, au coin du boulevard de la Madeleine et de la rue Neuve-du-Luxembourg, la fondation d'un plan très-épais, avec contreforts, des anciennes fortifications de Paris, construites sous Henri IV, et qui suivaient les boulevards du centre et aboutissaient à la porte Saint-Honoré. On sait que ces fortifications furent démolies par ordre de Louis XIV, afin de débarrasser la ville de la ceinture qui l'entourait.

(POUR LE DISTRICT DE GASPE?)

Au rédacteur du Canadien. MONSIEUR.—La presse étant le moyen le plus expéditif de faire connaître au public ses propres affaires, je prends la liberté d'informer vos lecteurs de Gaspé des faits suivants qui les intéressent et au sujet desquels plusieurs d'entre eux demandent à être éclairés.

Il y a lieu de croire que tous ceux qui avant le 26 septembre 1828 se sont établis de bonne foi sur des terres de la Couronne dans ce district et qui les ont améliorées, en obtiendront des concessions gratuites du gouvernement. Il est de leur intérêt d'éviter toutes dépenses pour agence ou autres, dans lesquelles des spéculateurs et autres personnes intéressées pourraient les entrainer; et d'attendre que le gouvernement s'occupe de cette affaire, ce qu'il fera en temps opportun, sans les exposer à aucune dépense. En attendant, ceux qui ont droit à cet avantage feraient bien de se procurer des certificats de leurs voisins les plus respectables constatant qu'ils ont occupé ces terres et ont fait des améliorations sur leurs lots respectifs avant la date ci-dessus, afin d'être prêts à les produire à l'appui de leurs réclamations lorsqu'ils en seront requis: tous ceux-là sont certains de conserver leurs améliorations et peuvent les continuer en toute sécurité. Le gouvernement ne commettra aucune injustice à leur égard et n'exigera point d'argent d'eux. Ceux qui en auraient payé d'autres pour des terres occupées et mises en valeur par eux avant le temps mentionné (1828), savent à qui s'adresser: les sommes ainsi payées doivent leur être remboursées comme indûment prises, et leur seront sans doute sur des représentations convenables. Mais ceux qui depuis cette époque (septembre 1828) se sont établis sur les terres de la Couronne se trouvent dans une position différente. Il faudra qu'ils paient pour leurs terres, sans aucun doute, et plus tôt ils le feront mieux ce sera

